



# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2018

Mairie de Melleran

10 Route de Chef-Boutonne  
79190 MELLERAN

☎ : 05.49.29.83.07

📠 : 05.49.29.61.52

Mail : [mairie-melleran@paysmellois.org](mailto:mairie-melleran@paysmellois.org)

Nombre de Conseillers : 13

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 9

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1er Octobre

L'an deux mil dix-huit,

Le 5 Octobre 2018

Le Conseil Municipal de la Commune de MELLERAN

Dûment convoqué s'est réuni à la Mairie,

Sous la présidence de Mr AUBIN Joël, le Maire.

PRESENTS : AUBIN J, MERCIER S, COWLES K, STONE A, CAHIER Ch, REVRANCHE MF, MORIN H, RENAUD F.

REPRESENTÉS : AIRVAULT JL

ABSENTS : LANGLAIS J Ch, BAILLARGE I, VIDAULT W, DELAIRE F.

SECRÉTAIRE : CAHIER CH

## **Objet : Procès-verbal du 7 Septembre 2018.**

Le procès-verbal du 7 Septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

## **Objet : Convention entre le chat qui pêche et la commune**

M. MERCIER, 1<sup>er</sup> Adjoint, informe que la convention entre la commune et le chat qui pêche prend fin en septembre 2018 et qu'il y aurait lieu de la reconduire en apportant quelques modifications: le nettoyage des toilettes sera effectué une fois par semaine par la commune et le nettoyage des vitres sera à la charge de l'association.

Après discussion l'assemblée décide de rencontrer le bureau du chat qui pêche pour discuter des termes de cette convention en particulier pour une éventuelle participation de l'association aux fluides avant validation.

## **Objet : Convention entre le Foyer Rural et la commune**

M. MERCIER, 1<sup>er</sup> Adjoint fait part à l'assemblée qui y aurait lieu de passer une convention entre la commune et l'association du Foyer Rural pour l'utilisation du local de stockage qui est mis à disposition, afin de garantir aussi bien l'association que la commune en cas d'incident au niveau des assurances. Les termes de la convention ayant été validés par la présidente de ladite association, après délibération le conseil valide cette convention pour une durée de 3 ans et mandate le Maire pour la signer.

## **Objet : Subvention collectif jeune du Foyer Rural**

M. MERCIER, 1<sup>er</sup> Adjoint informe le conseil que le collectif jeune sollicite une subvention concernant la sécurité du site lors du festival. Il précise que ce dernier a fait une demande auprès de la communauté de communes mais qu'il n'est pas éligible. Suite à une réunion entre la communauté de communes et les présidents d'association la question est en cours de réexamen.

D'autre part, au vu du caractère exceptionnel de la manifestation, le conseil décide de voter une subvention de 800€.

### **Objet : Achat gravillonneur**

M. le Maire fait savoir au conseil que pour effectuer le sablage sur les chemins il y aurait la possibilité d'acquérir un gravillonneur d'occasion pour un montant de 500€ TTC, pour l'adapter sur la remorque le coût s'élèverait à 2028€ TTC. Afin de permettre la communication entre les agents une liaison audio serait à prévoir (environ 150€).

Le conseil est favorable sur le principe et valide l'acquisition du gravillonneur après de M. MEUNIER Freddy ainsi que le devis de la FA.MA.MO.

### **Objet : Devis assainissement du stade**

M. le Maire annonce au conseil que pour l'assainissement des vestiaires du stade il y a besoin d'une pompe de relevage, de mettre des siphons aux douches des vestiaires et aux WC.

Après présentation de devis, le conseil retient le devis de l'EIRL LEGRAND Nicolas sous réserve que les agents communaux évacuent la terre. Le devis s'élèverait à 8 670.67€ TTC.

## **Questions diverses**

### **Cuisine salle des fêtes**

La date de dépôt des offres a été reportée au 18 Octobre 2018.

### **Table de pique-nique**

Anciennement localisée à l'aire de repos de vieille ville et enlevée à l'occasion de l'implantation du pylône, la table étant peu utilisée en ce lieu, le conseil décide de la réimplanter sur la place de Melleran.

### **Cimetière**

La grille du cimetière est mise en vente par la commune pour un prix minimum de 300€.

### **11 Novembre 2018**

Des associations communales œuvrent pour commémorer le 11 novembre 2018. Il y aura en premier un recueillement au cimetière sur les tombes des soldats morts pour la France durant la guerre 1914/1918, puis la cérémonie au monument aux morts avec la présence d'un piquet d'honneur de l'école militaire de Saint Maixent l'école, le pot traditionnel offert par la commune, une exposition, un repas, une projection et des lectures de textes.

### **Prochains conseils municipaux**

-le 2 Novembre 2018

-le 7 décembre 2018

### **Vœux de la commune**

Les vœux de la commune auront lieu le 6 janvier 2019.

### **Cave du château**

Concernant la sécurisation de la cave du château des devis sont en cours.

### **Assainissement**

La mise aux normes de l'assainissement pour la mairie et les écoles est demandée. Les travaux seraient réalisés l'été prochain.

### **Eglise**

L'architecte doit fournir l'étude diagnostic pour la mi-décembre

Le Maire,